



## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 16 septembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville à FRAIZE, le vendredi 16 septembre 2022 à 20 heures, sous la Présidence de Madame Caroline LEROGNON, Maire de FRAIZE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ANTOINE Martine – PERSON Damien – MOSER Gabrielle – JACQUEL Felaniaina – PERROTEY Christelle – ILUNGA Nancy – FINANCE Jean-François – MICLO Michaël – VINCENT Nicolas – CARGEMEL Sylvie – JOANNES Mathieu – MAIULLARI Claire – SALIER Christian – SIMON Martine – MARCHAL Virginie – FLEURENTDIDIER François.

Excusés :

OLIVEIRA Fernando (pouvoir à Felaniaina JACQUEL) – CUNY Annick (pouvoir à Christian SALIER) – BERTONI Jean-Marc (pouvoir à Caroline LEROGNON) – LAMBOLEZ Patricia (pouvoir à Claire MAIULLARI) – BARADEL Jean-Marie – BALTHAZARD Eric.

Absente : Nancy ILUNGA

A été nommé(e) secrétaire : Martine ANTOINE

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes :

**1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2022**

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 24 juin 2022, ce dernier n'appelant aucune observation.

(Vote à l'unanimité)

**2. Remboursement des frais de transports scolaires**

Le conseil municipal décide de participer à l'intégralité des frais de transports scolaires à la charge des familles à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 en leur versant une subvention d'un montant égal au prix de la carte de transport, soit 94 Euros par enfant.

(Vote à l'unanimité)

**3. Marché des contrats d'assurances de la Commune**

Suite à la consultation lancée pour la souscription des divers contrats d'assurances de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de FRAIZE, le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes, réparties en 5 lots comme suit :

Lots	Contrats	Compagnies d'assurances	Montants primes annuelles TTC
1	Responsabilité Civile	SMACL	1 779.93 €
2	Protection fonctionnelle	SMACL	161.26 €
3	Protection juridique	CIADE	852.00 €
4	Flotte automobile	SMACL	4 608.13 €
5	Domage aux biens	CIADE	10 680.00 €

Et autorise Madame le Maire à signer les marchés avec chaque organisme, conclus pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

(Vote à l'unanimité)

.../...



#### 4. Réforme de la publicité des actes des collectivités

La « Réforme de la publicité des actes des collectivités » précise que les règles de publicité des actes, des documents d'urbanisme, du compte-rendu de séance, de tenue du registre des délibérations ainsi que des actes administratifs se trouvent modifiées.

Le conseil municipal décide de maintenir son mode actuel de publicité, à savoir par voie d'affichage « papier » et précise que la publication se fait également en doublon sous forme électronique (site internet).

(Vote à l'unanimité)

#### 5. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

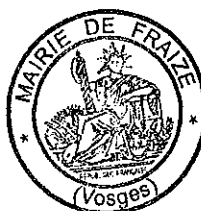
Suite au départ d'un agent d'entretien affecté au Centre d'Animation Municipal et considérant la nécessité de réorganiser les services, le conseil municipal autorise l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, soit 35 heures au lieu de 20 heures, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, sur un emploi contractuel permanent.

(Vote à l'unanimité)

#### 6. Questions diverses : //

La séance s'est terminée à 20 heures 26

Fait à FRAIZE le 19 septembre 2022



Le Maire,

Caroline LEROGNON

